

# Procédure de consultation

---

## Département fédéral de justice et police

### **Avant-projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA)**

Le Conseil fédéral a décidé le 14 janvier 2015 d'opposer un contre-projet indirect à l'initiative sur la réparation déposée auprès de la Chancellerie fédérale le 19 décembre 2014. L'avant-projet ci-joint met en œuvre le mandat du Conseil fédéral et tient compte des exigences fondant l'initiative populaire.

Date d'ouverture: 24 juin 2015

Date limite: 30 septembre 2015

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit public, Bundesrain 20, 3003 Berne, tél. 058 462 47 44, [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

7 juillet 2015

Chancellerie fédérale